

Groupe Fluxys



Code de conduite éthique

Décembre 2021



Contenu

- p. 03 **1. Avant-propos du CEO**
- p. 04 **2. Notre engagement au comportement éthique**
- p. 05 **3. Qui est tenu de suivre le Code ?**
- p. 07 **4. Nos domaines prioritaires**
- p. 12 **5. Ce que nous attendons de vous**

Avant-propos du CEO

Ensemble, nous avons la possibilité de faire de Fluxys une entreprise forte et entière et de donner un sens à notre *purpose Shaping together a bright energy future*.

La manière dont nous nous comportons et les principes qui guident au quotidien nos décisions et actions en constituent une partie fondamentale. Nos valeurs : Orientation client, Sécurité et environnement, Cohésion, Bon voisinage, Professionnalisme et engagement forment les fondements de notre Code de conduite éthique dans tout le Groupe Fluxys.

Compte tenu de la croissance de notre Groupe et de la variété des contextes culturels, sociaux et commerciaux au sein desquels nous sommes actifs, notre « Code » avait besoin d'être mis à jour.

Le présent Code adapté définit nos principes fondamentaux, comment et par qui ils doivent être appliqués, dans quelle mesure ils influent sur des domaines spécifiques et ce qu'il faut faire en cas de problème éthique.

Chacun de nous a la responsabilité personnelle d'intégrer le Code dans son travail quotidien et d'encourager les autres à le faire.

Le présent Code et les politiques et directives qui l'implémentent nous aideront à gérer des situations difficiles et à favoriser l'intégrité, un élément essentiel pour l'avenir de notre Groupe.

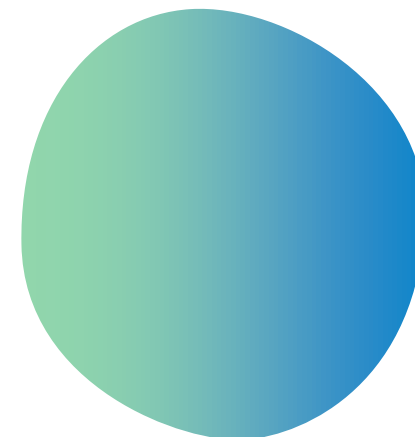
Votre responsable direct (ou le responsable Fluxys), la personne de confiance au sein du HR Fluxys ou le Ethics & Compliance Manager de Fluxys vous apportera son soutien et ses conseils si vous n'êtes pas sûr de la manière d'implémenter un principe particulier du présent Code.

Via ethics@fluxys.com, notre outil de lancement d'alerte par e-mail, tout collaborateur ou toute tierce partie peut signaler, en toute confidentialité, des comportements non éthiques et/ou soulever des questions et préoccupations relatives à ce Code.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce Code et de contribuer à un avenir énergétique prometteur dont nous pouvons tous être fiers.

Pascal De Buck

CEO du Groupe Fluxys
Décembre 2021



2. Notre engagement au comportement éthique

L'engagement de Fluxys au comportement éthique est fermement ancré dans les valeurs fondamentales de l'entreprise – Orientation client, Sécurité et environnement, Cohésion, Bon voisinage, Professionnalisme et engagement. Ces valeurs guident toutes nos actions et la manière dont nous menons nos activités.

En outre, le respect du droit, des réglementations et des dispositions légales, et de l'intégrité éthique, tant au niveau local qu'international, est un engagement et un devoir constants de Fluxys et caractérise la conduite de toute l'organisation.

En cas de conflit entre des normes légales et le Code de conduite éthique du Groupe Fluxys, nous appliquons les normes les plus strictes.

Le présent Code est conçu pour tous nous aider à atteindre les normes éthiques les plus élevées dans notre comportement et fournit une base pour discuter de questions éthiques avec autrui.

Il couvre un large éventail de domaines, en ce compris un environnement de travail sûr et respectueux, des interactions responsables avec les partenaires commerciaux, des normes en matière de droits de l'homme, comment éviter la corruption, ainsi que des principes généraux sur la manière dont l'entreprise rivalise avec la concurrence.

Notre Code est communiqué en interne et en externe.



3. Qui est tenu de suivre le Code ?

3.1 Tous les collaborateurs

Le Code de conduite éthique de Fluxys s'adresse à l'ensemble des collaborateurs dans chacune des entreprises du Groupe Fluxys.

3.2 Entités non contrôlées

Dans les entreprises où Fluxys n'est pas le gestionnaire ou détient une participation minoritaire, les représentants de Fluxys feront la promotion des principes du présent Code et encourageront l'entreprise à adopter des normes éthiques essentiellement similaires.

3.3. Tierces parties

Les contractants et consultants qui sont des agents, qui agissent au nom ou pour le compte d'une entreprise de Fluxys sont également tenus d'agir conformément au présent Code.

3.4 Fournisseurs de biens et services

Lors de la passation de marché de biens et services et dans nos relations avec des partenaires commerciaux, nous cherchons à obtenir un niveau de comportement et de normes éthiques équivalent au nôtre.

3.5 Responsabilités des collaborateurs et des managers

En tant que collaborateurs et managers nous sommes responsables de notre conduite et de la réalisation des normes définies dans le présent Code. Nous suivons les directives définies dans ce Code. Nous attendons d'autrui un comportement éthique correct et nous nous opposerons à tout comportement non conforme à nos normes.

En interne, nos actions doivent démontrer que le Code de conduite éthique est respecté et mis en pratique. L'ignorance du Code ne peut pas servir d'excuse pour un comportement non éthique.

Il incombe également aux managers de veiller à ce que le présent Code soit compris et appliqué correctement. Pour ce faire, ils doivent :

- s'assurer que les membres de l'équipe comprennent le présent Code dans sa totalité
- favoriser la discussion pour encourager les collaborateurs et contractants à s'exprimer et à faire part de leurs éventuelles préoccupations
- inciter les collaborateurs et contractants à respecter notre Code
- montrer l'exemple



3. Qui est tenu de suivre le Code ?

3.6 Comment chercher conseil ou signaler une préoccupation ?

Nous avons tous la responsabilité d'appliquer le Code de conduite éthique. Par conséquent, nous encourageons une culture d'ouverture qui permet à tout un chacun d'exprimer toute préoccupation relative à l'application de ce Code.

Pour obtenir des conseils ou signaler une préoccupation, vous pouvez :

- ✓ Parler à votre responsable direct (ou responsable Fluxys) ; ou
- ✓ Contacter l'Ethics & Compliance Manager de Fluxys; ou
- ✓ Faire part de votre préoccupation par e-mail par le biais de notre outil de lancement d'alerte via ethics@fluxys.com .

Pour l'efficacité du présent Code, il est essentiel que les collaborateurs et/ou tierces parties se sentent libres de s'exprimer sans crainte, critique ou représailles et puissent participer à toute enquête qui suivrait. Le Groupe Fluxys n'accepte donc aucune forme de représailles à l'encontre d'un lanceur d'alerte.

3.7 Que se passe-t-il après avoir signalé une préoccupation ?

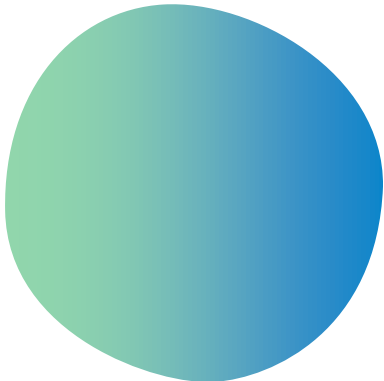
Lorsque vous signalez un problème, Fluxys vous encourage à entrer suffisamment dans les détails et à étayer vos propos afin de permettre une enquête adéquate. Une enquête sera menée ou supervisée par le Labour Relations Manager de Fluxys, qui peut aussi faire appel à l'assistance d'autorités ou organismes internes ou externes compétent(e)s.

Durant l'enquête, la confidentialité de l'identité tant du lanceur d'alerte que de toute tierce partie mentionnée dans le rapport sera préservée et l'accès à ce dernier par des membres du personnel non autorisés sera empêché. Les résultats de l'enquête seront communiqués au Chief Executive Officer.

Si les allégations sont avérées et en vue de parvenir à une solution, les mesures nécessaires seront prises en concertation avec les organismes et autorités impliqués et dépendront de la gravité des faits.

À l'issue de l'enquête, un feed-back sera fourni au lanceur d'alerte.

Fluxys ne tolère pas les signalements non fondés dont le seul but est de nuire à autrui. Les rumeurs, signalements vagues ou pas suffisamment justifiés pourront être exclus d'une enquête plus poussée.



4. Nos domaines prioritaires

Dans cette section, nous abordons les 6 domaines prioritaires de notre Code.

4.1 Exploitation sûre et dans le respect de l'environnement

4.2 Notre Personnel

4.3 Nos interactions commerciales

4.4 Les droits de l'homme

4.5 Nos interactions avec les communautés

4.6 Nos actifs

4.1 Exploitation sûre et dans le respect de l'environnement

Au sein du Groupe Fluxys, nous veillons au bien-être, à la sécurité et à la santé de notre personnel et à la sécurité de nos infrastructures, et ce, dans le respect total de l'environnement et de l'impact sur la communauté.

Cette approche est en ligne avec nos quatre valeurs fondamentales.

1. Nous assumons au quotidien la responsabilité de nos activités et de leurs répercussions
2. Notre but est de fournir avec efficacité des services de qualité à nos clients externes et internes
3. Nous appliquons les normes industrielles les plus strictes en matière de sécurité et prenons en compte le bien-être de notre personnel, le respect de l'environnement et les relations avec le voisinage
4. Nous communiquons ouvertement sur notre politique HSE et veillons à ce que notre personnel la connaisse et la mette en pratique

Cette approche se traduit dans les attentes suivantes :

- Comprendre votre rôle et vos responsabilités. Travailler en équipe, coopérer et partager ses connaissances.
- Oser vous exprimer si vous observez un environnement de travail dangereux. Écouter ceux qui s'expriment.
- Évaluer l'impact de nos projets sur la sécurité, l'environnement et la santé de notre personnel et des communautés locales.



4. Nos domaines prioritaires

4.2 Notre Personnel

Notre personnel est la clé du succès de Fluxys. Notre groupe s'engage à créer un environnement de travail où règne un respect mutuel et au sein duquel chacun de nous a des droits à revendiquer et des devoirs à remplir.

Égalité des chances

Nous offrons l'égalité des chances à tout le monde. Nous nous respectons et nous valorisons mutuellement et nous souhaitons maintenir une culture d'entreprise basée sur ces valeurs.

Lorsque nous prenons des décisions en matière d'emploi, en ce compris notamment l'embauche, l'évaluation des performances, la promotion, le développement et la formation, la discipline, la rémunération ou la cessation d'un contrat de travail, nous basons notre décision uniquement sur des facteurs objectifs tels que le mérite, les qualifications, la performance et des facteurs opérationnels.

Nous encourageons tout le monde à comprendre ses sentiments, préjugés et préférences personnels et nous nous efforçons d'éviter que ces facteurs influent sur les décisions en matière d'emploi afin de garantir un traitement en toute objectivité et sans préjugés.

Nous n'accepterons aucune discrimination envers un individu basée sur des facteurs protégés (selon la législation applicable), en ce compris notamment, la race et la couleur de peau, la nationalité, les origines ethniques ou nationales, la religion ou les croyances, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, le changement de sexe, la situation matrimoniale, le handicap, ou le fait d'être enceinte ou en congé de maternité.

Harcèlement

Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement. Nous attendons de nos collaborateurs et contractants qu'ils se traitent les uns les autres avec respect et dignité et évitent des situations inappropriées.

Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils :

- Contribuent à créer un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement ;
- Traitent toujours les autres avec respect ;
- N'intimident pas les autres physiquement ou verbalement ;
- Parlent en cas de comportement hostile, intimidant, humiliant ou irrespectueux.

Protection des données

Nous avons le devoir d'assurer une bonne tenue des registres en vue de protéger les informations personnelles et la propriété intellectuelle, et de nous conformer aux exigences légales, financières et réglementaires. Nous maintiendrons l'intégrité des données en nous assurant que les informations sont exactes et stockées correctement, conformément à notre Politique de gestion des données.

Dans le cadre de l'utilisation des réseaux sociaux, nous respecterons le droit à la vie privée de nos collègues et parties prenantes et nous nous conformerons aux règles de confidentialité conformément à nos Directives pour l'utilisation des médias sociaux.

Nous préserverons la confidentialité des informations. Nous ne divulguons aucun secret d'affaires ou procédé breveté ou brevetable.



4. Nos domaines prioritaires

4.3 Nos interactions commerciales

Nous travaillons avec nos partenaires commerciaux de manière honnête, respectueuse et responsable. Cette section est destinée à garder nos interactions commerciales légales, éthiques et professionnelles, afin que vous vous protégiez vous-mêmes en tant qu'individu et que vous préserviez également la réputation de Fluxys.

Anti-pots-de-vin et anti-corruption

Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard des fraudes de toute nature, en particulier les pots-de-vin, la corruption et le trafic d'influence et des violations de la loi antitrust.

Nous ne tolérons aucune forme de corruption ou de trafic d'influence, comme :

- Promettre ou accorder un paiement ou un avantage de quelque nature que ce soit à un fonctionnaire public, un particulier ou une entreprise, directement ou indirectement (par le biais d'une tierce partie ou d'un intermédiaire) dans le but :
 - qu'il/elle accomplisse, s'abstienne d'accomplir, facilite, retarde ou accélère un acte relevant de ses fonctions, ou ;
 - qu'il/elle abuse de son influence pour obtenir une décision favorable ou un avantage quelconque de la part d'une autorité publique.

- Solliciter, accepter ou refuser, de la part d'un fonctionnaire public, un particulier ou une entreprise, un paiement ou un avantage indû, de quelque nature que ce soit, en contrepartie de la réalisation, de la non-réalisation, de la facilitation, du retard ou de l'accélération d'un acte relevant de ses fonctions.
- Commettre un acte frauduleux ou irrégulier en participant à des adjudications ou des contrats avec une autorité publique.

Nous nous engageons à coopérer en cas d'investigation ou d'inspection de la part des autorités publiques.

Cadeaux et invitations

Afin d'éviter toute influence, la règle générale est que les collaborateurs de Fluxys ne sont pas autorisés à recevoir ou à offrir de cadeaux dans le cadre ou à la suite de leurs activités professionnelles. Des exceptions à cette règle sont uniquement permises lorsque l'indépendance des parties impliquées n'est pas compromise, ce qui veut dire notamment que les cadeaux doivent avoir une valeur limitée et être offerts peu fréquemment.

Il est interdit de demander et/ou de recevoir toute forme d'avantage, de rémunération, d'indemnisation ou de don de nature financière (tel que de l'argent, des chèques-cadeaux, des bons, des actions, etc.).



4. Nos domaines prioritaires

Empêcher le blanchiment d'argent

Nous ne tolérons pas le blanchiment d'argent et nous nous conformerons aux lois et réglementations anti-blanchiment applicables.

Le blanchiment d'argent est un terme utilisé pour décrire le processus visant à dissimuler l'origine criminelle d'argent ou de biens résultant d'un crime dans le cadre d'activités commerciales légitimes. Il décrit également l'utilisation d'argent d'origine légitime qui soutient le terrorisme. Le blanchiment d'argent pourrait être une conséquence de quasiment tous les crimes qui génèrent du profit.

Si vous suspectez qu'une contrepartie est impliquée dans du blanchiment d'argent lié à une transaction avec Fluxys, veuillez le signaler conformément au chapitre 3.6. **Comment chercher conseil ou signaler une préoccupation ?**

Éviter les comportements anticoncurrentiels

Nous croyons à la libre entreprise et à la concurrence loyale. À ce titre, nous respectons les lois antitrust et nous appliquons des pratiques commerciales loyales. Nous ne tolérons aucune pratique anticoncurrentielle ou abusive et une telle pratique sera considérée comme une violation du présent code.

Conflits d'intérêt

Nous identifions et rapportons tout conflit d'intérêt existant ou potentiel avec un client, fournisseur, entreprise concurrente ou autre partenaire commercial de Fluxys, et nous adhérons à des règles de conduite commerciales strictes afin de minimiser les conflits d'intérêt potentiels.

4.4 Les droits de l'homme

Nous sommes tous tenus, collectivement et individuellement, de garantir les droits de l'homme.

Droits de l'homme sur le lieu de travail

Nous garantissons des conditions de travail décentes pour nos collègues et nous nous efforçons d'avoir les mêmes conditions pour les personnes qui travaillent pour notre compte. Plus spécifiquement, cela comprend l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, un engagement en faveur de la non-discrimination et la liberté d'association et une garantie que tout problème qui survient peut être signalé au personnel des ressources humaines.

Droits de l'homme et communautés locales

Nous identifions, prévenons et/ou remédions à toute répercussion négative de nos activités sur les communautés locales. Nous mettons en place des mécanismes de recueil de plaintes et nous entretenons un dialogue permanent avec les parties prenantes locales, en faisant appel à des experts si nécessaire.



4. Nos domaines prioritaires

4.5 Nos interactions avec la communauté

Activités politiques

En tant qu'organisation, nous ne contribuons pas financièrement à quelque parti politique que ce soit. Sous réserve du respect de l'éventuelle politique locale en matière d'activités professionnelles complémentaires, les collaborateurs et contractants ont le droit de s'engager dans des activités politiques légales durant leur temps libre, mais ils doivent séparer leurs activités politiques personnelles de celles liées au travail et éviter tout risque de conflit d'intérêts.

Travailler avec les communautés locales

Nous jouons un rôle important dans la vie économique et sociale des communautés locales. Nous nous conformons aux lois et règlements applicables de ces communautés.

Fluxys soutient et contribue à des initiatives solidaires et entreprend des activités de parrainage et de mécénat culturelles et sociales. Cela renforce l'intégration de nos activités commerciales au sein de la communauté dans laquelle nous sommes actifs.

4.6 Nos actifs

Nous devons prendre soin de nos actifs et ressources et être transparents au sujet de nos activités et performances. Dans ce cadre, nous nous conformons aux réglementations boursières et comptables applicables et rendons compte avec exactitude de nos activités dans nos états financiers.

Abus de marché et délit d'initié

Fluxys respecte les lois et réglementations relatives à l'abus du marché et ne tolère aucune forme de délit d'initié et de manipulation du marché. Dans ce cadre, Fluxys communique régulièrement avec ses collaborateurs qui ont accès à des informations d'initié au sujet de leurs obligations à cet égard.

Protection des actifs

Nous sommes tous responsables de la protection des actifs de l'entreprise (installations, biens, équipements, ordinateurs et systèmes informatiques, informations et fonds).

Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils traitent les biens de l'entreprise avec le soin nécessaire de sorte à empêcher qu'ils soient endommagés, utilisés de manière abusive ou perdus.

Propriété intellectuelle

Chez Fluxys, nous possédons des idées et technologies précieuses qui doivent être protégées. Il est tout aussi important que nous évitions d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui.



5. Ce que nous attendons de vous

C'est notre responsabilité collective de faire en sorte que Fluxys reste une entreprise dont nous pouvons tous être fiers. Bien entendu, nous ne pouvons pas couvrir toutes les situations dans le présent Code de conduite éthique. C'est pourquoi, si vous n'êtes pas sûr ou si vous êtes face à un dilemme, nous vous encourageons à contacter votre responsable direct (ou responsable Fluxys), la personne de confiance au sein de HR Fluxys, et/ou l'Ethics & Compliance Manager de Fluxys et à demander des conseils.

Pour vous aider à déterminer si une décision est éthique ou non, posez-vous ces 5 questions clés :

- 1. Cette action ou décision est-elle légale ?**
- 2. Est-elle éthique et cohérente avec nos valeurs et le présent Code ?**
- 3. Est-ce que je comprends clairement les risques et répercussions potentiels, en ce compris les risques pour la réputation du Groupe Fluxys ?**
- 4. Cette action ou décision respecte-t-elle nos politiques et procédures ?**
- 5. Me sentirais-je à l'aise si mon action ou ma décision était rendue publique ?**

Si votre réponse est **oui** à toutes les questions ci-dessus, alors il n'y a probablement pas de problème.

Si vous répondez **non** à l'une de ces questions, il se peut qu'il y ait un problème.

En cas de doute ou si vous n'êtes pas sûr de la réponse dans votre cas particulier, adressez-vous à votre responsable direct (ou responsable Fluxys), au Ethics & Compliance Manager de Fluxys et/ou envoyez un e-mail à ethics@fluxys.com.



shaping together
a bright energy
future